

ARRETE n° 582/PR du 03 août 2017 portant nomination des membres de la commission technique des agences de voyages et des bureaux d'excursions au titre des intérêts professionnels.

(JOPF du 11 août 2017, n° 64, p.10423)

Le président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35/2014/APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676/PR du 16 septembre 2014 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du Gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 87-138 AT du 23 décembre 1987 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation de voyages et de séjours touristiques ;

Vu l'arrêté n° 99/CM du 29 janvier 1988 modifié fixant la composition et le fonctionnement de la commission technique des agences de voyages et des bureaux d'excursions ;

ARRETE

Article 1er. - Sont nommés pour 2 années, dans les conditions prévues à l'article 2 de l'arrêté n° 99/CM du 29 janvier 1988 modifié précité, membres de la commission technique des agences de voyages et des bureaux d'excursions au titre des intérêts professionnels :

1. En qualité de représentants des agences de voyages et des bureaux d'excursions :

Membres titulaires :

- Mme Diana CHIN CHOI ;
- Mme Maeva ROULEAU ;
- Mme Maeva SIU.

Membres suppléants :

- Mme Shelagh BENNETT ;
- M. Emmanuel BONIFAIT ;
- Mme Patty.

2. En qualité de représentants des transporteurs aériens internationaux :

Membre titulaire :

- M. Alex HERVET.

Membre suppléant :

- Mme Christel BOLE.

3. En qualité de représentants des transporteurs aériens domestiques :

Membre titulaire :

- Mme Jessica DESCHAMPS.

Membre suppléant :

- Mme Vairani TETARIA.

4. En qualité de représentants de l'hôtellerie :

Membre titulaire :

- M. Thierry BUTTAUD.

Membre suppléant :

- M. Christophe GUARDIA.

5. En qualité de représentants des organismes de garantie financière :

Membre titulaire :

- Mme Moea DOLIGEZ.

Membre suppléant :

- M. Alain CALMELS.

Article 2. - L'arrêté n° 472/PR du 13 juillet 2015 est abrogé.

Article 3. - Le Ministre du tourisme, des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du Gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 03 août 2017

Par le Président de la Polynésie française

Edouard FRITCH

Le Ministre
du tourisme,
des transports internationaux,
en charge des relations avec les Institutions

Nicole BOUTEAU